

RCS : ALBI

Code greffe : 8101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ALBI atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00305

Numéro SIREN : 821 849 304

Nom ou dénomination : ALARY MENUISERIES

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2021 sous le numéro de dépôt 1928

certificat conforme à l'original

B 1928



N° 15948*02
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du code général des impôts)

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2020

[Signature]

Désignation de l'entreprise		Sasu ALARY MENUISERIES		Néant <input type="checkbox"/> *			
Adresse de l'entreprise		128 AVENUE JEAN BAPTISTE CALVIGNAC 81400 CARMAUX					
SIRET		8 2 1 8 4 9 3 0 4 0 0 0 1 8					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12			
				Exercice N clos le 31/12/2020			
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2			
				Net 3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial * Autres *	010	49 400	012	49 400	
			014		016		
	Immobilisations corporelles*		028	47 258	030	11 408	
	Immobilisations financières* (1)		040	600	042	600	
	Total I (5)		044	97 258	048	11 408	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS		050	52 135	052	52 135	
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		060		062		
	Marchandises *		064		066		
	Avances et acomptes versés sur commandes		068	38 847	070	38 847	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés * Autres* (3)		072	12 921	074	12 921
				080		082	
	Valeurs mobilières de placement		084	157 006	086	157 006	
	Disponibilités		092	668	094	668	
Charges constatées d'avance*		096	261 577	098	261 577		
Total II		110	358 835	112	11 408		
Total général (I + II)					347 427		
				Exercice N NET 1			
PASSIF							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		50 000		
	Ecarts de réévaluation		124				
	Réserve légale		126		5 000		
	Réserves réglementées *		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132		15 964		
	Report à nouveau		134				
	Résultat de l'exercice		136		25 538		
	Provisions réglementées		140				
Total I		142		96 502			
Provisions pour risques et charges		154					
Total II							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		109 450		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		46 601		
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		69 920		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)		172	402	24 954		
	Produits constatés d'avance		174				
Total III		176		250 925			
Total général (I + II + III)			180		347 427		
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	23 181	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	34 909	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	6 500

TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ALBI DEPOT DU:
28 JUIN 2021
AU GREFFE

2916 B 305

Copyright Groupe ISA (2020) ISACOMPTA

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.



②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

certifié conforme à l'original

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise Sasu ALARY MENUISERIES

Néant *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le 31/12/2020

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue	biens	215		214	582 879	
		services *	217		218		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	13 220	
	Production immobilisée*				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226	323	
	Autres produits				230	8	
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	596 430		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	349 054	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	-14 749	
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier :2.902 - immobilier :.....)				242	78 327	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 897)		243	897	244	4 704	
	Rémunérations du personnel*				250	91 073	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	54 945	
	Dotations aux amortissements*				254	7 346	
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	100	
		cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260	223			
		Total des charges d'exploitation (II)		264	570 800		
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	25 630		
Produits financiers (III) 280		86		294	383		
		Charges financières (V)		290	9 614		
Charges exceptionnelles (VI) {		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347	4 878		
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348			
Impôt sur les bénéfices* (VII)				306	4 530		
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)				310	25 538		
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	25 538		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)			324	4 530		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optés-cis d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	135	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	((Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249)	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU -TE (44. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344			
	BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346		350
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648				
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite			641				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	30 203	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col.1 Déficit col.2		370	30 203	372	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

certific conforme à l'original

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	49 400	402		404		406	49 400				
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	1 539	442	1 074	444		446	2 613				
	Installations générales agencements, aménagements divers	450	10 000	452		454		456	10 000				
	Matériel de transport	460	8 102	462	33 835	464	7 929	466	34 008				
	Autres immobilisations corporelles	470	637	472		474		476	637				
Immobilisations financières		480	1 600	482		484	1 000	486	600				
TOTAL		490	71 278	492	34 909	494	8 929	496	97 258				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	582	532	407	534		536	989				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	3 500	542	1 000	544		546	4 500				
	Matériel de transport	550	7 017	552	5 727	554	7 049	556	5 695				
	Autres immobilisations corporelles	560	11	562	212	564		566	223				
TOTAL		570	11 111	572	7 346	574	7 049	576	11 408				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	RENAULT	2	REPARATION	3		4		5			
			MASTER		MASTER TURBO								
		6		7		8		9		10			
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %					
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧						
1	6 960	6 960		6 500	6 500								
2	969	89	880	-880									
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	7 929	580	7 049	582	880	584	6 500	586	5 620	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590		583	594	595				
TOTAL		596			597		599						

Copyright Groupe ISA (2020) ISACOMPTA

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : Sasu ALARY MENUISERIES Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		600		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		630		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650		642		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		652		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	47 266
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	81 687
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

Copyright Groupe ISA (2020) ISACOMPTA

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

SASU ALARY MENUISERIES
SASU au capital de 50 000 euros
Siège social : 128 AVENUE JEAN BAPTISTE CALVIGNAC
81400 CARMAUX
RCS n°821849304- RCS ALBI

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 17 MAI 2021**

DEUXIEME DECISION

Décision N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 25 538.29 Euros formant un résultat affectable de 25 538.29 Euros, l'associé unique décide de procéder aux affectations suivantes :

- Aux autres réserves pour 25 538.29 Euros ;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite par la société, au cours des trois précédents exercices.

Certifiés Conforme par l'Associé unique- Président
Mr. Guy ALARY





EXPERTISE COMPTABLE ET CONSEIL

34 Route de Fauch

81000 ALBI

Tél. 05 63 43 20 30 – Fax 05 63 43 20 39

albi@apodis.org

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

D'ALBI

Place du Palais

BP 156

81005 ALBI CEDEX

DECHARGE DE REMISE

DEPOT DES COMPTES

ALBI, Le 23 Juin 2021

Adhérents :

SASU ALARY MENUISERIES

Documents ci-joints :

- Chèque CE N° 0001165 d'un montant de 45.20 € daté du 23/06/2021
- Extrait du procès verbal des décisions de l'associé unique du 17/05/2021
- Bilan 2033 signé et certifié conforme à l'original : Actif et Passif + Compte de résultat + Immobilisations-Amortissements-Plus Values -Moins Values + Relevé des Provisions au 31/12/2020.

Document à nous retourner daté et signé à

APODIS

34 Route de Fauch

81000 ALBI